



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 08 MARS 2021**

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner M. Jean-Michel BLANCK, Secrétaire Général de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Mme Nathalie FOUQUET est absente excusée et a donné procuration à Mme Roxane LEMAITRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. le Maire a une pensée pour Mme Rolande BARADEL, ancienne secrétaire générale de la mairie, son mari et leur ami qui partent en compagnie de leurs 2 ânes Bidule et Falco en pèlerinage sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. On leur souhaite bon voyage tout au long des 2 400 km à parcourir !

**001-2021 -- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020**

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

**002-2021 -- Transfert du droit de chasse du lot 2 de M. Joseph JAROSZ à M. Eric MANGE**

M. Joseph JAROSZ est actuellement adjudicataire du lot de chasse n°2 du PETIT-ROMBACH pour la période 2015-2024 (Délibération du Conseil Municipal 082-2015).

Par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2020 signé par MM. Eric MANGE et JAROSZ, ces derniers sollicitent un transfert du bail de chasse de M. JAROSZ à M. MANGE actuellement son permissionnaire.

Ce transfert permettra une continuité en toutes circonstances de la chasse sur le lot 2.

M. Eric MANGE a présenté les pièces suivantes :

- Lettre de demande de reprise du bail de M. JAROSZ, contresignée par M. JAROSZ, précisant son engagement à pratiquer la chasse conformément aux lois et règlements en vigueur, respecter le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, le cahier des charges type des chasses

communales de département, le plan de chasse grand gibier avec son minima de réalisation,

- Son agrément actuel de permissionnaire
- Sa carte nationale d'identité
- Son permis de chasser
- Son attestation d'assurance RC chasse
- Le bulletin n°3 de casier judiciaire national
- Une attestation bancaire mentionnant l'avis favorable à sa demande de cautionnement bancaire

Vu :

- Le bail en cours pour la période du 02-02-2015 au 01-02-2024 au nom de M. JAROSZ,
- L'ensemble des pièces présentées par M. Eric MANGE et M. JAROSZ,
- Le respect du cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin selon arrêté du 02 juillet 2014,
- L'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 22 février 2021,

Après avoir pris connaissance de l'exposé qui précède,

**Sur proposition de M. J-Pierre MAIRE, Adjoint au Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**Autorise** à effet rétroactif à compter du 02 février 2021 le transfert du bail de chasse du lot 2 PETIT-ROMBACH de M. Joseph JAROSZ à M. Eric MANGE domicilié 20 bis rue des Bruyères 25420 BERCHE.

**Charge** M. le Maire de signer l'avenant au bail de location de la chasse du lot 2 (reconduction dans les mêmes termes) au nom de M. Eric MANGE, nouveau locataire, et demander un nouveau cautionnement à M. MANGE en remplacement de celui de M. JAROSZ.

### **003-2021 – Agrément de M. Joseph JAROSZ en tant que permissionnaire de chasse**

M. Joseph JAROSZ est actuellement adjudicataire du lot de chasse n°2 PETIT-ROMBACH.

Il souhaite transférer son bail de chasse actuel (période 2015-2024) à son permissionnaire M. Eric MANGE et par là-même devenir permissionnaire de M. MANGE.

Cette demande conjointe émanant de MM. JAROSZ et MANGE a été soumise à la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 22 février 2021 et a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Sur proposition de M. J-Pierre MAIRE, Adjoint au Maire,**

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**Agrée** M. Joseph JAROSZ domicilié 46 rue de Strasbourg à 67230 KOGENHEIM en tant que permissionnaire de M. Eric MANGE pour le lot de chasse n°2 PETIT-ROMBACH à effet rétroactif au 02 février 2021 pour la période courant jusqu'à la fin du bail, le 1er-02-2024.

**Charge** M. le Maire de rédiger le document d'agrément de permissionnaire.

**004-2021 – Organisation du temps scolaire**

Mme Marie-Laure HUCK expose :

Vu :

- les articles D521-10 et D521-12 du Code de l'éducation
- le décret 2017-1108 du 27 juin 2017
- le décret 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article de la Loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- le décret 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D 521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020,
- le décret 2020-632 qui a permis la prolongation d'un an pour la rentrée scolaire 2020-2021 de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours en vigueur depuis la rentrée 2017,

Lors des réunions des 12 février 2021 (école maternelle) et 18 février 2021 (école élémentaire), il a été décidé la reconduction de la semaine de 4 jours.

L'organisation du temps scolaire est donc reconduite à l'identique pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, selon les horaires suivants :

	<b>Ecole élémentaire</b>	<b>Ecole maternelle</b>
<b>Matin</b>	8h00 – 11h20	7h55 – 11h25
<b>Après-midi</b>	13h20 – 16h00	13h25 – 15h55

**Sur proposition de Madame Marie-Laure HUCK, Adjointe au Maire,**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la reconduction de la semaine de 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi) pour les deux écoles selon les horaires ci-dessus pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2021.

**005-2021 -- Adhésion de la Commune à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne)**

M. le Maire explique que notre commune est située en zone de montagne et peut ainsi adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la Loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue "Pour la Montagne", fiches techniques), conseils, assistance technique, etc.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement **Jeanine DUBIE**, députée des Hautes-Pyrénées, la secrétaire générale **Pascale BOYER** députée des Hautes-Alpes et le vice-présidente **Jean-Pierre VIGIER** député de la Haute-Loire.

La cotisation comprend une cotisation de base de 18.77 € et une cotisation par habitant entre 0,1527 € (- 5 000 habitants) et 0,0591 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0,2347 € (- 100 résidences secondaires) et 0,3525 € et l'abonnement facultatif à la revue *Pour la Montagne* de 40.21 €,

soit pour la commune de Sainte Croix-aux-Mines une **cotisation annuelle totale de 377,28 €**.

M. Daniel BUCKEL demande si cette association est aussi compétente en ce qui concerne la défense de l'eau ; M. le Maire lui répond que oui et plus généralement pour toutes les questions liées à l'environnement.

**M. le Maire propose également que la représentante de la Commune soit Mme Jocelyne ZENNER, première adjointe.**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DONNE SON ACCORD pour ADHERER** à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, 7 rue de Bourgogne 75007 Paris,

**AUTORISE** M. le Maire à signifier cet accord et à faire procéder au paiement chaque année de la cotisation annuelle, **VOTE** la somme de 377,28 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2021.

#### **Mode de calcul de la cotisation :**

- cotisation forfaitaire de base : 18.77 €
- cotisation proportionnelle au nombre d'habitants : 0,1527 € x 1 940habitants
- cotisation proportionnelle au nombre de résidences : 0,2347 € x 94 résidences secondaires
- abonnement à la revue "Pour la Montagne" : 40.21 €

**Total : 377,28 €**

**006-2021 -- Adhésion de la Commune à l'AMR68 (Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin)**

M. le Maire informe que notre commune peut adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin (AMR68).

Cette association permet au Maire :

- d'adhérer à un réseau convivial et actif
- d'accéder à de nombreux services dont l'abonnement au journal mensuel « 36 000 communes »
- d'être accompagné grâce à des réponses de proximité
- de militer en faveur de la commune et de la ruralité, de participer utilement au développement du territoire

Il précise encore que Mme Marie-Paule GAY, Maire d'Aubure, est la vice-présidente de l'association ; il s'agit réellement d'une association rurale, d'où le grand intérêt pour la Commune d'y adhérer.

**M. le Maire propose également que la représentante de la Commune soit Mme Marie-Laure HUCK, troisième adjointe.**

Compte tenu de l'utilité de cette association qui fédère près de 10 000 communes adhérentes et dialogue avec l'ensemble des acteurs et interlocuteurs des communes et de la ruralité,

Sur proposition de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin,
- vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion fixé à 130 € pour 2021,
- considérant qu'il est opportun pour notre commune que M. le Maire soit adhérent,

**DONNE SON ACCORD pour ADHERER** à l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin (AMR68), Mairie de Sentheim, 16 Grand'Rue 68780 SENTHEIM,

**AUTORISE** M. le Maire à signifier cet accord et à faire procéder au paiement chaque année de la cotisation annuelle, **VOTE** la somme de 130 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2021.

**007-2021 -- Informations du Maire au Conseil Municipal**

1. Projet de fermeture d'une classe à la Maternelle

M. le Maire explique qu'il est totalement opposé à la fermeture de la troisième classe à l'école maternelle.

Il fait lecture du courriel qu'il a adressé le 10 février 2021 à Mme l'Inspectrice d'Académie en détaillant les motivations de son refus (extraits ci-dessous) :

« Je m'oppose formellement à cette fermeture, j'ai eu l'occasion de défendre cette position auprès de M. Olivier MEYER. Je souhaite maintenir les trois classes de maternelle dans notre village de MONTAGNE, je vous rappelle que nous sommes dans une zone rurale et dans une commune de moins de 5000 habitants et donc sans mon accord il n'y a pas de fermeture !

De plus :

- Les prévisions de l'effectif sont identiques aux deux dernières années.
- Nous ouvrons l'école aux enfants dès 2 ans et nous venons de faire de gros investissements dans notre nouvelle école.
  - En référence aux décisions antérieures de l'Inspection Académique : maintien des 3 classes pour situation particulière de l'école (zone de montagne).
  - La situation sanitaire ne s'améliore pas franchement et mieux vaut des classes ne dépassant pas 20 élèves. »

M. le Maire explique encore que, malheureusement, la position du Maire ne peut plus bloquer un projet de fermeture cette année, c'est pourquoi il a demandé à son collègue Maire de Rouffach M. J-Pierre TOUCAS d'intervenir lors d'une commission, en tant que représentant des communes à cette instance.

Il tient à le remercier pour son aide dans ce dossier.

M. Daniel BUCKEL demande la raison spécifique de cette fermeture ?

M. Jean-Marc BURRUS fait le point sur les effectifs et explique qu'il n'y a pas de changement au niveau de l'effectif des enfants qui est stable depuis 2 ans : la nouvelle rentrée scolaire verra le même nombre d'enfants fréquenter l'école maternelle. Tout ceci est incompréhensible et totalement incohérent avec la notion de territoire de montagne !

Selon M. le Maire, l'Education Nationale ne tient pas compte des arguments des élus ; c'est aux élus de décider localement de l'avenir de leur territoire !

Il remercie également les interventions de sa collègue Marie-Paule Gay, Maire d'Aubure, de la Sénatrice Patricia SCHILLINGER et de la Ministre Brigitte KLINKERT (2 courriers annexés au compte rendu).

Mme Jocelyne ZENNER explique que de nombreux enfants de Sainte Croix aux Mines et de Sainte Marie aux Mines sont scolarisés à Lièpvre, ce qui engendre à la maternelle de Lièpvre des classes avec un effectif dépassant 30 élèves.

Paradoxalement, l'Education Nationale ne souhaite pas ouvrir de classe supplémentaire à Lièpvre, a déjà fermé une classe à Sainte Marie aux Mines et souhaite à présent fermer une classe à Sainte Croix aux Mines alors que l'effectif s'avère stable. C'est totalement incohérent !

Toutes ces remarques avaient été faites lors de la réunion qui a eu lieu en présence des maires, adjoints des affaires scolaires des 4 communes et de M. MEYER, Inspecteur d'Académie ; malheureusement, elles n'ont pas été entendues.

M. le Maire précise également que les communes du Val d'Argent essaient d'éviter autant que possible les transferts d'élèves d'une commune vers une autre afin de conserver un équilibre quant aux effectifs dans chaque école communale.

## 2. Visite de M. Pierre BIHL, conseiller d'Alsace et vice-président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace)

Une réunion a eu lieu en mairie ce matin avec M. Pierre BIHL et M. KRACKENBERGER, délégué de la

direction générale, pour informer les élus de la restructuration du territoire.  
M. BIHL a la charge du territoire du Centre-Alsace.  
Selon M. le Maire, cette restructuration va dans le bon sens.

### 3. Société ROSSMANN

La société ROSSMANN a présenté en mairie un pré-projet de restructuration du bâtiment principal pour :

- limiter les nuisances sonores
- améliorer également les conditions de travail de ses employés

Le projet final est en cours d'élaboration mais les travaux de réduction du bruit devraient être réalisés encore avant cet été.

### 4. Ecole élémentaire

Les travaux approchent de la fin. Une livraison de l'école est prévue normalement fin mars.

Pour information :

- Prochaine Commission des finances le lundi 15 mars à 20h00 (à la Maison des Œuvres)
- Prochain Conseil Municipal (vote du budget) le mercredi 31 mars à 20h00 (à la Maison des Œuvres)

## **008-2021 -- Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent**

Le prochain Conseil Communautaire se réunira le 29 mars à 16 heures : au programme le Débat d'Orientation Budgétaire.

Réunion sans public, retransmise via un réseau social.

## **009-2021 -- Questions des conseillers municipaux – Divers**

### 1. Don de foin aux agriculteurs

M. Jean-Pierre MAIRE informe l'assemblée que la Commune va attribuer à ses agriculteurs 1 tonne de foin pour les aider à compenser la perte de rendement due aux dégâts de sangliers, Sainte Croix aux Mines étant très impactée.

Le coût est d'environ 210 € la tonne livrée.

M. BUCKEL demande quels sont les critères pour en bénéficier :

M. MAIRE explique qu'il est nécessaire :

- d'être affilié à la MSA
- d'en faire expressément la demande, d'être volontaire.

M. le Maire explique que lors de la dernière réunion 4C (Commission Communale Consultative de la Chasse), il a remercié les chasseurs pour le travail de tir effectué ; une régulation soutenue s'avère indispensable pour permettre aux agriculteurs de travailler.

## 2. Vaccination COVID-19 – Centre de Sainte Marie aux Mines

Mme Régine ORSATI explique qu'on entre dans la 5<sup>ème</sup> semaine.

1 000 personnes ont été vaccinées avec le vaccin PFIZER.

De nombreuses personnes sont extérieures à la vallée.

Les médecins du Val d'Argent établissent des listes de personnes prioritaires.

Une dotation plus importante de vaccins devrait arriver.

Dans le cas où pourrait avoir lieu la Bourse aux Minéraux en juin 2021, le centre de vaccination serait transféré à la salle des fêtes à Sainte Croix aux Mines.

M. le Maire estime qu'il y a une belle mobilisation des soignants, du centre de soins, des agents communaux, des bénévoles et des élus ou représentants, et remercie tous les intervenants, notamment M. Gilles LAGUAISSE, coordinateur du centre de vaccination et le Docteur Maurice OHL.

Il précise également qu'une réunion hebdomadaire est organisée le mercredi entre les centres de vaccination de Colmar et Sainte Marie aux Mines, l'ARS et la préfecture.

## 3. Divers

M. BUCKEL dit qu'il a été contacté par 2 brasseurs dans le cadre de la fête estivale de la bière au mois d'août. Malheureusement, selon M. le Maire, il est prématuré de se positionner quant à la faisabilité de cette manifestation compte tenu de la crise sanitaire actuellement toujours en cours.

Selon M. BUCKEL, l'éclairage public coupé à partir de 22 heures ne convient pas à certaines personnes...ne pourrait-on pas éteindre seulement à partir de 23 heures ?

M. le Maire estime qu'en raison du couvre-feu instauré à partir de 18 heures, il n'y a pas de raison pour modifier l'horaire.

M. BUCKEL fait remarquer que le niveau d'intensité de l'éclairage de la rue de la Gare est toujours faible. Mme ZENNER lui explique que la Société SPIE en charge de la maintenance du réseau a été sollicitée à ce sujet ; une relance en ce sens lui sera adressée.

Mme LEOUBE demande quand seront changés les lampadaires.

Mme ZENNER lui explique que les remplacements concernent principalement les systèmes d'éclairage ; tous les lampadaires ne seront pas remplacés. Ceux situés au niveau de la salle des fêtes seront effectivement remplacés.

Pour 2021, les travaux ont débuté dans le quartier Belle-Vue et vont s'étaler sur l'année pour concerner la Rue de Sobache et la Rue de la Warthe.



**Personne de demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 21h05.**

**CONSEIL MUNICIPAL du 08 mars 2021**

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 001-2021 -- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020
- 002-2021 -- Transfert du droit de chasse du lot 2 de M. Joseph JAROSZ à M. Eric MANGE
- 003-2021 -- Agrément de M. Joseph JAROSZ en tant que permissionnaire de chasse
- 004-2021 -- Organisation du temps scolaire
- 005-2021 -- Adhésion de la Commune à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne)
- 006-2021 -- Adhésion de la Commune à l'AMR68 (Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin)
- 007-2021 -- Informations du Maire au Conseil Municipal
- 008-2021 -- Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 009-2021 -- Questions des conseillers municipaux – Divers

**Liste des présents**  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 mars 2021

Noms-Prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc Maire	<b>X</b>			
ZENNER Jocelyne 1 <sup>ère</sup> Adjointe	<b>X</b>			
MAIRE Jean-Pierre 2 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>X</b>			
HUCK Marie-Laure 3 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>X</b>			
CONRAUX Thierry 4 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>X</b>			
ORSATI Régine Conseillère délégué	<b>X</b>			
VOINSON Rémy Conseiller délégué	<b>X</b>			
SALBER Marie-Christine Conseillère déléguée	<b>X</b>			
BUCKEL Daniel	<b>X</b>			
MEYER Francine	<b>X</b>			
GOMES José	<b>X</b>			
FOUQUET Nathalie		<b>X</b>		Procuration à Mme Roxane LEMAITRE
BONNEFON Olivier	<b>X</b>			
LEMAITRE Roxane	<b>X</b>			
FAGNART Michel	<b>X</b>			
THIEULIN Cindy	<b>X</b>			
PELISSERO Thomas	<b>X</b>			
LEBOUBE Sylvie	<b>X</b>			
MERTZ Jacques	<b>X</b>			